

COMMUNE
de
WIMMENAU



ARRETE MUNICIPAL N° 2024-028
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire de la commune de WIMMENAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Vu l'empêchement du Maire et des Adjointes au Maire le vendredi 04 octobre 2024 en fin d'après-midi.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de donner délégation à Monsieur Dominique SCHMITT, Conseiller Municipal pour l'enregistrement d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS) le vendredi 04 octobre 2024.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Dominique SCHMITT, Conseiller Municipal, assurera en lieu et place du Maire et des Adjointes au Maire les fonctions d'officier de l'état civil le vendredi 04 octobre 2024.

Article 2 : Cette délégation est consentie pour l'enregistrement d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS) entre Madame Elina SCHMITT et Monsieur Alexis Florian SAIDI le vendredi 04 octobre 2024 à 18h30 en la mairie de WIMMENAU.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Préfète du Bas-Rhin ;
- Mme la Procureure de la République au Tribunal de Saverne.

Fait à WIMMENAU, le 23 septembre 2024

Le Maire

Gilbert SAND